



VILLE DE L'ISLE-ADAM

DÉCISION DU MAIRE N°52/2023

Objet : Contrat de location de deux robots aspirateurs professionnels pour La Plage.

Le Maire de L'Isle-Adam,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-21 à L2122-23.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2020, donnant délégation au Maire.

Considérant qu'il convient d'effectuer la location de deux robots aspirateurs professionnels pour permettre l'entretien des bassins de La Plage pendant la saison estivale.

Considérant les propositions de contrat de location de deux robots aspirateurs professionnels proposé par MARINER, 1 rue Claude Chappe – 57070 METZ avec option d'achat.

DÉCIDE

- **de signer** avec la société MARINER, 1 rue Claude Chappe – 57070 METZ, les contrats de location longue durée n°23 218 et n°23 218, pour deux robots aspirateurs Mariner pour l'entretien des bassins de La Plage, sur une période de cinq ans pour un montant de 7 000€ HT (8 400€ TTC) soit 1 400€ HT (1 680€ TTC) par an, pour le robot Clubliner (pour les bassins jusqu'à 25m) et de 15 900€ HT (19 080€ TTC) soit 3 180€ HT (3 816€ TTC) par an pour le robot Proliner plus (pour les grands bassins), avec option d'achat de 10% de la valeur de chaque robot neuf au moment du rachat.

L'Isle-Adam, le 7 avril 2023,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219503133-20230407-52-2023-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2023

Mise en ligne le 11 avril 2023

Le Maire de L'Isle-Adam,

Sébastien PONIATOWSKI

Délais et voies de recours : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex , ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

B.P.90083 - 95290 L'ISLE-ADAM
TÉL.: 01.34.08.19.19 - FAX MAIRIE : 01.34.08.19.18 - FAX CASTELROSE : 01.34.08.19.75
www.ville-isle-adam.fr

Toute correspondance doit être adressée à l'attention de Monsieur Le Maire
s.poniatowski@ville-isle-adam.fr